

## Pharmacovigilance: L'UNIL accueille un congrès international du 1<sup>er</sup> au 3 septembre 2004

La nécessité d'annoncer les effets indésirables des médicaments, selon la nouvelle loi fédérale entrée en vigueur en 2000, va réunir 200 psychiatres, pharmacologues cliniques, pharmaciens, épidémiologistes et biochimistes dès mercredi à Dorigny.

Le Département de psychiatrie de l'UNIL-CHUV organise à Dorigny un congrès scientifique sur le thème de la pharmacovigilance en psychiatrie (du 1<sup>er</sup> au 3 septembre). Une manifestation préparée en étroite collaboration avec la Société de neuropsychopharmacologie et pharmacopsychiatrie (AGNP) et la Société suisse de pharmacovigilance en psychiatrie (SSPVP).

La recherche et le développement de nouveaux médicaments plus efficaces pour le traitement de maladies mentales représente un objectif majeur en psychiatrie. Cependant, l'utilisation d'anciens médicaments, comme de substances nouvelles mises récemment sur le marché, se trouve encore fréquemment limitée par l'apparition d'effets indésirables chez le patient, effets dont la gravité est souvent sous-estimée.

De nombreux chercheurs, regroupés au sein de l'AGNP, concentrent leurs activités sur le devenir du médicament psychotrope dans l'organisme du patient. Différent d'une personne à l'autre, ce devenir dépend de facteurs génétiques et environnementaux (fumée de tabac ou prise simultanée d'autres médicaments par exemple). Le destin différencié du médicament dans l'organisme de chaque patient va déterminer en partie son effet clinique, comprenant les effets thérapeutiques et les effets indésirables.

Collaborant étroitement avec Swissmedic et les centres régionaux, la Société suisse de pharmacovigilance en psychiatrie (SSPVP) a pour but d'étudier et de documenter les effets indésirables observés lors de traitements médicamenteux de patients psychiatriques, puis de proposer des mesures pour les éviter. Elle supervise le programme AMSP (Arzneimittelsicherheit in der Psychiatrie), auquel collaborent de nombreuses cliniques psychiatriques en Suisse afin de rapporter systématiquement les effets indésirables des médicaments. En effet, selon l'article de la nouvelle loi fédérale sur les médicaments et les dispositifs médicaux (2000), quiconque administre des produits thérapeutiques est désormais tenu d'annoncer tout effet indésirable grave ou jusque-là inconnu (art. 59).

Environ 200 psychiatres, pharmacologues cliniques, pharmaciens, épidémiologistes et biochimistes participeront à ce congrès, dont les buts sont à la fois scientifique et didactique, puisque, entre autres, un séminaire sur la Pharmacovigilance en psychiatrie est organisé pour les médecins prescripteurs. Les participants vont s'intéresser le premier jour à la surveillance et à la pharmacogénétique des médicaments psychotropes (Therapeutic Drug Monitoring and Pharmacogenetics of Psychotropic Drugs). La dernière réunion sera consacrée à la pharmacovigilance en psychiatrie (Pharmacovigilance in Psychiatry) et la deuxième journée mettra les deux sujets en relation.

Pierre Baumann, professeur  
au Département universitaire de psychiatrie  
Nadine Richon, attachée de presse de l'UNIL

Informations complémentaires auprès du  
professeur Pierre Baumann, tél. 021 643 64 34  
Pierre.Baumann@inst.hospvd.ch